

Conditions Générales d'utilisation Société VISIONTECH

PRÉAMBULE

L'application « nom à venir » est la propriété de la Société VISIONTECH.

Les présentes conditions générales d'utilisation visent à définir les conditions applicables à toutes utilisations de l'application « nom à venir » ainsi que les relations contractuelles entre la Société VISIONTECH et toute personne non commerçante ci-après dénommée « l'Utilisateur ».

La Société VISIONTECH propose sur les réseaux de communications électroniques une application de rencontre par affinité associé à un portail de référencement de soirée.

« nom à venir » apporte une nouvelle réponse aux personnes à la recherche d'un partenaire grâce à ces fonctionnalités de recherche avancées et la gestion de visibilité des profils en fonction de filtres.

En devenant Membre, chaque membre s'engage à respecter les présentes Conditions d'Utilisation. L'inscription à un ou plusieurs Services ainsi que l'utilisation des Services supposent l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions d'Utilisation par le Membre.

En cochant la case désignant la phrase "Je certifie être majeur(e) et avoir lu et accepté les CGU du service nom du service]" située au bas de la page d'inscription pour la valider, le Membre reconnaît qu'il est pleinement informé et qu'il est tenu par l'ensemble des dispositions des Conditions d'Utilisation. Toute condition particulière concernant une opération promotionnelle fera l'objet d'une validation par le membre au moment de sa souscription.

Les Conditions d'Utilisation sont la propriété de la Société VISIONTECH. Tout contrevenant s'expose à des sanctions pénales .

Définitions :

- "La Société" désigne, la Société VISIONTECH
- "CGU" désigne les présentes Conditions Générales d'Utilisation
- "L'application" désigne l'application « nom à venir » et tous les services qui sont liés
- "L'Utilisateur" désigne toute personne ayant ouvert un compte sur « nom à venir »
- "Services" désigne l'ensemble des services, payants ou gratuits, accessibles aux Membres de « nom à venir » et aux visiteurs.
- "Membre(s)" Services et ayant valablement souscrit un Abonnement. désigne un (ou l'ensemble des) utilisateur(s) d'un ou plusieurs
- "Abonnement". " désigne un forfait payant donnant accès aux Services sur une période limitée spécifiée dans l'abonnement

La Société VISIONTECH se réserve le droit de modifier ses conditions générales d'utilisation à tout moment, les conditions générales d'utilisation applicables étant celles en vigueur au jour de la commande.

L'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de son inscription, des conditions particulières d'utilisation énoncées sur cet écran et déclare expressément les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la Société VISIONTECH.

1.Objet

Les présentes conditions visent à définir les modalités d'utilisation de l'application « nom à venir »

2.Inscription

Afin de visiter l'application et/ou de devenir membre sur l'application « nom à venir », il est obligatoire pour l'internaute de s'inscrire au préalable.

L'inscription est gratuite et n'est ouverte qu'aux personnes physiques, majeures dans leur pays de résidence et n'agissant pas à titre professionnel.

Une même personne physique ne peut procéder qu'à une seule inscription.

L'utilisateur doit préalablement s'inscrire sur l'application en remplissant le formulaire et en déterminant un identifiant et un mot de passe lui permettant d'accéder à l'application.

L'utilisateur ne peut modifier son identifiant qu'avec le consentement de la Société VISIONTECH afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'application.

La Société VISIONTECH se réserve également le droit de suspendre temporairement ou définitivement l'inscription de tout Utilisateur contrevenant, tentant ou ayant tenté de contrevenir aux CGU.

Pour bénéficier des services de la Société VISIONTECH, l'utilisateur reconnaît :

- Être majeur dans son pays de résidence,
- Être de plein droit titulaire d'un mode de paiement proposé par la Société VISIONTECH,
- Remplir tous les champs obligatoires de manière honnête et sincère,
- Respecter toutes les réglementations en vigueur, et notamment celle de son pays de résidence que l'utilisateur aura la charge de vérifier lui-même, ne pouvant tenir la Société VISIONTECH responsable du manquement à une règle non française,
- Accepter les CGU, s'y conformer, les consulter régulièrement pour vérifier l'existence de mises à jour.
- Informer la Société VISIONTECH sans délai en cas de modification des données qu'il a communiquées lors de son inscription et, le cas échéant, à procéder lui-même aux dites modifications au sein de son espace personnel de l'application.

Le Membre a ensuite la possibilité de compléter son profil en fournissant des informations personnelles dont le Membre souhaite assurer une diffusion publique auprès des autres Membres à l'exception des coordonnées personnelles (adresse électronique, adresse postale, téléphone, etc.) dont la diffusion auprès des autres membres est expressément interdite.

Toute personne ne remplissant pas une seule des conditions requises n'a pas le droit d'utiliser les services proposés par la Société VISIONTECH.

Ne peuvent s'inscrire en vue d'utiliser les services de la Société VISIONTECH:

- les mineurs
- les majeurs incapables, ou les personnes sous l'empire d'un régime équivalent à raison d'une législation étrangère

Informations personnelles :

Lors de l'inscription sur l'application, l'Utilisateur accepte de fournir les informations qui lui sont demandées et s'engage sur la véracité des ces dernières :

- Nom et prénom
- Adresse et étage d'habitation
- Téléphone fixe et mobile
- Adresse électronique
- Le type de la carte bancaire, le nom du titulaire de la carte, le numéro de la carte, la date d'expiration, et le pictogramme

A défaut de remplir les informations obligatoires, l'inscription ne sera pas possible.

L'Utilisateur s'engage à garder ses identifiants et mot de passe strictement confidentiels.

La Société VISIONTECH ne saurait être tenue responsable d'éventuelles erreurs de saisie par l'Utilisateur .

3.Modalités de paiement

3.1- L'Utilisateur a le choix de régler son inscription :

- Par carte bancaire (cartes bancaires nationales, Eurocard/MasterCard, carte Visa internationale, American Express)
- Par compte PayPal, la paiement via son compte PayPal, l'Utilisateur sera dirigé vers son compte PayPal. Une fois le paiement PayPal validé la commande sera validée.

4- Forfait-Conditions d'utilisation

Après avoir entré ses données personnelles et choisi son abonnement et la méthode de paiement, le Membre doit valider son paiement, cette dernière étape formalisant le contrat avec la société VISIONTECH . Une fois le paiement validé, un aperçu de l'ordre de paiement, en ce compris la référence de l'achat, la durée de l'abonnement choisie, le montant facturé et la date de facturation s'affichera.

Un message de confirmation de paiement avec la facture afférente sera adressée par la société VISIONTECH dans laquelle figurera les principales caractéristiques du service souscrit, à savoir la durée de l'abonnement, le cycle de facturation et le montant facturé.

La Société VISIONTECH se réserve le droit de supprimer tous messages à caractère pornographique, diffamatoire, injurieux, obscène, offensant, violent ou incitant à la violence, politique, raciste ou xénophobe et de manière générale tous propos ou contenus contraires aux lois et règlements en vigueur, aux droits personnes ou aux bonnes moeurs.

La Société VISIONTECH rappelle que tout contrevenant pourra faire l'objet de sanctions pénales afférentes . Il est également rappelé que la Société VISIONTECH ne peut vérifier la réelle identité des parties ainsi que le contenu des informations diffusées .

Chaque personne inscrite peut à tout moment notifier à la Société VISIONTECH son souhait de résilier son forfait sans frais autres que ceux éventuellement liés à la transmission de sa demande. La résiliation prendra effet à la date d'échéance de l'Abonnement en cours, à la condition que la notification soit faite au plus tard 48 h avant la date d'échéance de l'abonnement en cours.

A l'expiration d'un forfait, celui-ci sera, sauf résiliation notifiée avant l'échéance de la période d'exécution du forfait, renouvelé par périodes équivalentes à celle initialement choisie initialement.

Une tarification sera alors appliquée à l'identique et la personne inscrite pourra résilier à tout moment le forfait ainsi prorogé pour une durée indéterminée, qui prendra alors fin à l'issue de la période du forfait en cours à la condition que la notification soit faite plus tard 48 h avant la date d'échéance du forfait en cours.

Conformément à l'article L 136-1 du Code de Consommation français, la Société VISIONTECH informera le membre concerné en lui indiquant, par courrier électronique, envoyé au plus tard trente (30) jours avant le terme extinctif du forfait, qu'il peut résilier gratuitement son forfait avant la date d'échéance de celui-ci en le notifiant à la Société VISIONTECH, faute de quoi, son forfait sera prorogé par périodes équivalentes à celle initialement choisie .

5- Obligations des parties

La Société VISIONTECH rappelle qu'elle n'a pas pour activité le conseil ni le courtage matrimonial en vue de la réalisation d'un mariage ou l'établissement d'une union stable, quelles que soient les motivations personnelles d'une personne inscrite .

La Société VISIONTECH rappelle qu'elle a pour objet la mise en ligne d'une application de rencontres associé à un portail de référencement de soirées .

La Société VISIONTECH dégage toute responsabilité lors de rencontres entre personnes inscrites, sur les Services ou lors de rencontres entre personnes inscrites suite à l'utilisation des Services.

La Société VISIONTECH rappelle que toutes les précautions d'usage sont à prendre lors de rencontres avec des personnes inscrites sur l'application et dégage toute responsabilité des actes de toute nature commis à l'occasion de ces rencontres ou des soirées référencées sur l'application.

La personne inscrite s'engage à se conformer aux lois en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions des Conditions d'Utilisation .

Il devra se comporter de façon loyale à l'égard de la Société VISIONTECH et des autres personnes inscrites et/ou simples utilisateurs et devra respecter les droits de propriété intellectuelle afférents aux contenus fournis par la Société VISIONTECH ou les autres personnes inscrites .

La personne inscrite ne devra pas indiquer, ni diffuser sous quelque forme que ce soit des informations ou contenus ayant pour effet de diminuer, de désorganiser, d'empêcher l'utilisation normale de l'application, d'interrompre et/ou de ralentir la circulation normale des communications entre les personnes inscrites .

Le manquement aux obligations contractuelles ainsi définies constitue un manquement grave pouvant entraîner la résiliation du contrat d'inscription et la suppression du compte ouvert à la personne défaillante .

La Société VISIONTECH se réserve également le droit de pouvoir exclure toute personne inscrite ne respectant pas strictement l'une de ces obligations sus-visées .

4.3 Chaque personne inscrite peut mettre fin à son inscription au site demandant la clôture de son compte à tout moment sans frais autres que ceux liés à la transmission de sa demande et sans motif.

La Société VISIONTECH attire l'attention sur le fait que la résiliation d'un forfait décidée par une personne inscrite prend effet à la date d'expiration du forfait en cours à la condition que la notification soit faite au plus tard 48 h avant la date d'échéance du forfait en cours.

La Société VISIONTECH se réserve par ailleurs la faculté de résilier de tout compte ou forfait de façon discrétionnaire en cas de manquements graves commis par toute personne inscrite. Cette résiliation interviendra sans préjudice de tous les dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par la Société VISIONTECH à la personne inscrite ou ses ayants droit et représentants légaux en réparation des préjudices subis du fait de tels manquements.

6. Droit de rétractation

Conformément aux articles L.121-20 et suivants du Code de la consommation, l'Utilisateur dispose d'un délai de rétractation de 7 jours francs à compter de son inscription pour annuler celle-ci.

Il devra le faire savoir par tous moyens à la Société VISIONTECH.

7. Protection des informations personnelles

Conformément aux dispositions de l'article de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui se sont inscrites à l'application « nom à venir » disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant. En conséquence, tout Utilisateur inscrit sur le site a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

Chaque personne inscrite pourra demander copie des éléments enregistrés à la société VISIONTECH par lettre simple adressée au siège social.

8. Responsabilité

La responsabilité de la Société VISIONTECH ne pourrait être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit un cas de force majeure telle que définie par la Jurisprudence française.

De même la responsabilité de la Société VISIONTECH ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

La responsabilité de la société VISIONTECH ne pourra être engagée à raison des informations déposées par les personnes inscrites sur l'application ou, de façon plus générale, pour toutes litiges nés entre personnes inscrites à raison de l'utilisation de l'application VISIONTECH.

9.Règlement des litiges

De convention expresse, le présent contrat sera gouverné par le droit français. Les parties s'efforceront de régler amiablement tout litige pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution des conditions générales d'utilisation ; Au cas où elles n'y parviendraient pas, il est attribué compétence exclusive au Tribunal de Grande Instance du siège social de l'adresse de la Société VISIONTECH, pour tout litige et action, et ce également en appel en garantie.